

COMPOSITION DES JURYS
UFR Droit Sciences Economique et Politiques (D.S.E.P)
Année universitaire 2024-2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence **Economie 1^{ère} année** est ainsi constitué pour le 2^{ème} semestre l'année universitaire 2024-2025

Président(e) : CLEVENOT Mickaël

Membres :

AKGUN Oguzhan

BAUMONT Catherine

BESOMBES-PETIT Nathalie

BOURDIAU Jérôme

CABOT Alexandre

CHAUDRON Pierre

DOUSSOT Audrey

FORGEOT Vincent

HMIDA Houssein-Eddine

KOFFI Madjide

KOUADIO Yao-Massagnon-Charles

LODS Jérôme

LOPEZ Jimmy

MILLET Michael

MOON Soyoung

PELISSIER Aurore

RUIZ-CRISTANCHO Jesus-Alejandro

SCHONE Katharina

THIERRY Annike

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 21 mars 2025

Le Directeur de l'UFR DSEP

Jimmy LOPEZ

